

Bonjour M. Boivin

Je me permets de commenter personnellement le projet de refonte de la loi 188.

J'œuvre dans le domaine des services financiers depuis plus de 25 ans. Au fil des années mes collègues et moi n'avons cessé d'améliorer nos pratiques en raffinant les façons de vendre nos produits et de s'efforcer de trouver le meilleur produit selon les besoins et la capacité de payer de nos clients. Comme vous le savez, la loi nous oblige faire une analyse de besoins pour nos clients, et de les convaincre de faire cet exercice n'est généralement pas une mince affaire. Par contre une fois faite, ils sont tous satisfaits de voir leur situation réelle. Après on commence à parler de leurs attentes de leurs objectifs et des produits .

Je comprends mal qu'après avoir obligé l'analyse des besoins par une loi et maintenant de permettre la vente en ligne sans conseil ou par des robots. Comment expliquer à nos clients après cela la pertinence de l'analyse de besoins et leur expliquer qu'ils ont besoin de nos conseils et qui plus est, qu'on soit payé pour cela ou que nous ayons des commissions pendant qu'ils peuvent acheter en ligne sans frais (apparent).

Plusieurs préféreront mettre fin à des contrats avantageux pour eux et s'en tenir qu'à la prime payée à court terme de leur nouveau contrat. Une multitude de situations pourraient s'avérer néfastes à court et long terme pour le client et toute sa famille.

Dans le deuxième volet, concernant la CSF, je crois fermement en la pertinence de conserver cette organisation qui n'a cessé d'évoluer au cours des années nous permettant un meilleur encadrement et de raffiner nos pratiques. Pour nous c'est un outil qui est devenu indispensable pour renseignements précis et indispensables dont nous avons besoin le tout dans des délais plus que raisonnables.

J'ose croire qu'avant de faire ces changements si importants dans une industrie qui se porte très bien et qui est de mieux en mieux encadrée par la CFS, vous prendrez en considération ces quelques faits.

Merci de me donner l'opportunité de vous soumettre mon point de vue quant à ce dossier.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Marcel Labonté

Représentant de courtier en épargne collective
rattaché à Mica Capital inc.
conseiller en assurance et rentes collectives
et conseiller en sécurité financière, représentant autonome

1294, boul. des Peupliers
Ste-Marie G6E 3L2

Tel: 418-387-7195
Fax: 418-387-7182

courriel: marcel.labonte@axion.ca